

Tarifs périodiques de distribution de gaz**- Injection de gaz -****RESA S.A. Intercommunale****Période de validité : du 01.01.2029 au 31.12.2029**

		Code EDIEL	Producteur de gaz Cabine du producteur	Producteur de gaz Cabine du GRD
<u>I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution</u>	(EUR/kWh)	G140	0,0000000	0,0008700
<u>II. Tarif pour la gestion du rebours</u>				
Capacité de rebours souscrite par le producteur	(EUR/kW/an)	v	N/A	N/A
Volume nécessitant un rebours	(EUR/kWh)	v	N/A	N/A

Modalités d'application et de facturation :

L'ensemble des tarifs repris ci-dessus sont hors TVA

Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution

- La facturation du tarif pour l'utilisation du réseau de distribution par un producteur de gaz SER utilisant la cabine du GRD sera limitée à 50.000€/année civile. L'évaluation de la limitation et l'éventuel remboursement seront réalisés annuellement au cours du mois de janvier de l'année Y+1.

Tarif pour la gestion du rebours

- Le service de rebours ne peut être proposé aux producteurs de Gaz SER par les GRD à l'heure de l'approbation des tarifs 2025-2029.
- Si ce service devait être rendu opérationnel au cours de la période régulatoire, un tarif serait soumis à l'approbation de la CWaPE en vertu de l'article 122 de la méthodologie tarifaire 2025-2029.